



## **PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**29 NOVEMBRE 2024**

Le vingt-neuf novembre deux mil vingt-quatre, à dix- huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de Tavant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du Conseil municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacky CORNILLAULT, Maire.

**Présents** : TRAVAILLARD Yves, LEVILAIN Anne-Sophie, CLAVEAU Kévin, MEUNIER Chantal, ARNAULT Claude, Jacky CORNILLAULT, SAURA Richard.

**Absent** : Michel LEPAGE.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur

CLAVEAU Kévin a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

- ✓ Désignation du Secrétaire de séance,
- ✓ Approbation du compte-rendu de la séance du 25 Octobre 2024,
- ✓ Révision des tarifs assainissement,
- ✓ Rachat par la commune du modulaire et du véhicule du budget annexe,
- ✓ Demande de subvention pour travaux de voirie et sas de l'entrée de la salle des fêtes,
- ✓ Présentation du CFU pour adhésion.
- ✓ Questions diverses :
  - Compte rendu des éventuelles commissions et réunions,
  - Organisation du repas des ainés,
  - Organisation pour la mise en place des décorations de Noël,
  - Retour sur la participation au label des « Villes et Villages fleuris ».

\*\*\*\*\*

### **Approbation du procès-verbal du 25 Octobre 2024**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 Octobre 2024 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

## **BUDGET ASSAINISSEMENT**

### **Objet : BUDGET ASSAINISSEMENT : REVISION DES TARIFS (Délibération n°2024-11-001)**

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice précédent du budget assainissement, il est proposé aux élus de réviser les tarifs du prix du m<sup>3</sup> d'eau et de l'abonnement.

Pour rappel, ces tarifs au 1<sup>er</sup> Juillet 2024 (applicable pour la facturation 2023) sont :

- Abonnement annuel 127 euros TTC
- M3 d'eau : 1,55 euros TTC

Monsieur Le Maire présente 2 simulations avec une augmentation de 5% puis une autre de 10%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit d'augmenter de 10 % :

- ✓ **DECIDE** de fixer les tarifs suivants :
  - Abonnement annuel 139,70 euros TTC
  - M3 d'eau : 1,70 euros TTC
- ✓ **DIT** que ces tarifs seront applicables à partir de la facturation concernant la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

### **Objet : BUDGET ASSAINISSEMENT : RACHAT DU MODULAIRE ET DU VEHICULE PAR LE BUDGET PRINCIPAL (Délibération n°2024-11-002)**

Dans la perspective du transfert de compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes en Janvier 2026, Monsieur le Maire propose le rachat par la commune du véhicule et du modulaire.

Tous les membres présents acceptent le rachat par le budget communal du local technique.

Il convient donc de délibérer sur la valeur de rachat et les modalités de paiement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ **ACCEPTE** le rachat par le budget communal du modulaire pour la somme de 1 000 euros
- ✓ **ACCEPTE** le rachat par le budget communal du véhicule pour la somme de 500 euros
- ✓ **DECIDE** d'enregistrer cette charge en 2024 et la régler en totalité en 2025.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## **BUDGET COMMUNE**

Objet : **DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE VOIRIE (Délibération n°2024-11-003)**

Dans le cadre de la programmation de ses projets 2025, la commune de Tavant souhaite réaliser des travaux de voirie afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants et valoriser l'offre de services globale du territoire.

Le Conseil Départemental soutient des projets locaux en faveur de l'amélioration du cadre de vie des collectivités dans le cadre du Fonds départemental de Solidarité Rurale (FDSR).

Afin de financer les travaux de voirie, la commune de Tavant peut solliciter, d'une part, un financement de 3 667.61 € au titre de l'enveloppe « projet » et un financement de 6298.73 € au titre de l'enveloppe « Socle » du FDSR sous réserve que la part d'autofinancement soit de 50% au minimum, et, d'autre part, un financement de 5979.81 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Ces travaux d'enrobés concerteront la rue et l'impasse de la Loge

Le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur les demandes de subvention auprès du Département au titre du FDSR 2025 et de la Préfecture d'Indre-et-Loire au titre de la DETR 2025.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le courrier du Département d'Indre-et-Loire en date du 11 octobre 2024 relatif à la reconduction du Fond départemental de Solidarité Rurale (FDSR) et au lancement de l'appel à projets 2025

CONSIDÉRANT le plan de financement prévisionnel ci-dessous:

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Travaux enrobés	19932.70 €	DETTR (30%)	5 979.81 €
		FDSR « Projet » (18,4%)	3 667.61 €
		FDSR « Socle » (31,6%)	6 298.73 €
		Autofinancement (20%)	3 986.55 €
<b>Total</b>	<b>19932.70 €</b>	<b>Total</b>	<b>19932.70 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus,

- **AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département au titre du FDSR 2025 et auprès de la Préfecture d'Indre-et-Loire au titre de la DETR 2025,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Objet : **DEMANDE DE SUBVENTION SAS ENTREE DE LA SALLE DES FETES (Délibération n°2024-11-004)**

Dans le cadre de la programmation de ses projets 2025, la commune de Tavant souhaite réaliser des travaux de réfection du sas d'entrée de la salle des fêtes afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants et valoriser l'offre de services globale du territoire.

Afin de financer ces travaux, la commune de Tavant peut solliciter, un financement de 30% € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) soit un montant de 611.20 €

Le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur les demandes de subvention auprès de la Préfecture d'Indre-et-Loire au titre de la DETR 2025.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le plan de financement prévisionnel ci-dessous:

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Réfection du toit du sas de la salle des fêtes	2037.35 €	DETR (30%)	611.20 €
		Autofinancement	1426.15 €
<b>Total</b>	<b>2037.35 €</b>	<b>Total</b>	<b>2037.35 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture d'Indre-et-Loire au titre de la DETR 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**19h00 ARRIVEE DE MONSIEUR CLAVEAU KEVIN**

Objet : **PRESENTATION DU CFU (compte financier unique)**

Le CFU est la fusion entre le compte administratif et le compte de gestion.

L'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralise le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Le but étant une simplification des choses avec une amélioration de la qualité des comptes publics, un meilleur partage d'informations et une transparence et une lisibilité accrues pour les administrés.

L'adhésion au CFU ne nécessite pas de délibération, une simple décision du Maire est à envoyer à la trésorerie

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Compte rendu des éventuelles commissions.**

Monsieur Travaillard rapporte sa réunion concernant le compte rendu du Comice agricole. Le Comice a été une réelle réussite avec une belle fréquentation et un bel engouement de la part des visiteurs et des organisateurs. La manifestation s'est déroulée dans la bonne humeur.

La commune devrait toucher une participation dont le montant reste encore à définir.

- **Organisation du repas des ainés**

Le repas des ainés organisé pour la 1<sup>ère</sup> année en substitution du colis de Noël, se déroulera le 7 Décembre 2024, sur les 51 personnes de plus de 70 ans listées, 27 seront présentes et 7 personnes supplémentaires se sont inscrites soit un total de 34 participants.

A l'issue du repas, les enfants seront accueillis pour le gouter de Noël et la distribution des cadeaux par le Père Noël.

- **Organisation de la mise en place des décorations de Noël**

Mise en place des décorations de Noël dans la commune le samedi 30 Novembre 2024, le rendez vous est fixé à la Mairie à 8h30.

- **Retour sur la participation au label « Villes et Villages fleuris »**

Monsieur Claveau informe que la Commune de Tavant a obtenu 4 pétales suite à sa participation au label « Villes et Villages fleuris ».

Si Tavant continue ses efforts, ces 4 pétales devraient être conservés sans difficulté.

La commune a été récompensé le 18 Novembre dernier avec un bon d'achat de 130.00 € à consommer chez l'horticulteur Monsieur Marquet et d'un hortensia.

Pour l'année prochaine, il est envisagé de monter un dossier plus complexe pour l'obtention d'une fleur qui reste difficile à obtenir.

Monsieur le Maire lève la séance à 19h20.

Le présent procès-verbal reprenant les délibérations n°2024-11-001 à 2024-11-004 est arrêté lors de la séance de Conseil municipal du 29 Novembre 2024.